

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Transitverkehr, Luftreinhaltung
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Schnyder, Sébastien
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Transitverkehr, Luftreinhaltung, 2010 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

FK-NR Finanzkommission des Nationalrats
EU Europäische Union
LRV Luftreinhalte-Verordnung

CdF-CN Commission des finances du Conseil national
UE Union européenne
OPair Ordonnance sur la protection de l'air

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

MOTION

DATUM: 01.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, le Conseil national a adopté une motion von Siebenthal (udc, BE) relative à l'obligation d'équiper de **filtres à particules** les machines et les appareils agricoles et forestiers. Elle charge le gouvernement de ne pas mettre en place de prescriptions plus contraignantes que celles de l'UE et de coordonner leur mise en œuvre avec cette dernière.¹

MOTION

DATUM: 22.09.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a rejoint par 23 voix contre 10 la position du Conseil national de l'année précédente en adoptant la motion von Siebenthal (udc, BE) chargeant le gouvernement de ne pas instaurer de réglementation plus contraignante que celle de l'UE relativement à l'obligation d'équiper les machines et les appareils agricoles et forestiers d'un **filtre à particules**.²

MOTION

DATUM: 28.02.2020
KAREL ZIEHLI

La CdF-CN a finalement décidé de retirer sa motion sur les contributions concernant les techniques d'épandage. La raison en est la modification de l'OPair planifiée par le Conseil fédéral et qui va dans le sens des demandes formulées par la majorité de la commission. Les autorités ont, en effet, décidé de prendre des mesures pour réduire les émanations d'ammoniac provenant du lisier (90% des émissions de cette substance sont dues au secteur agricole). Pour ce faire, les réservoirs à lisier devront être durablement recouverts d'une couverture efficace et les machines d'épandage devront, si la topographie le permet, être équipées de tuyaux souples en contact direct avec le sol. A noter que de nombreuses exploitations utilisent d'ores et déjà cette technique, soutenue jusqu'à présent par des paiements directs. Les agricultrices et agricultrices auront jusqu'au 1er janvier 2022 pour s'adapter à ces nouvelles dispositions.³

1) BO CN, 2010, p. 1649.

2) BO CE, 2011, p. 904 s.

3) Communiqué de presse de la CdF-CN du 02.03.2020.pdf; Communiqué de presse du Conseil fédéral du 12.02.2020.pdf